

Titres de transports simplifiés et nouvelles mobilités : 2018 débute sous le signe des changements pour les voyageurs franciliens

Île-de-France Mobilités s'engage à rendre les transports toujours plus simples et plus accessibles. Ainsi, dès le 1^{er} janvier, plusieurs nouveautés viendront faciliter les déplacements des Franciliens. La gamme tarifaire se renforce d'un nouveau titre à la journée permettant des déplacements illimités sur une journée, le forfait Améthyste sera désormais accessible à l'ensemble des seniors du Val de Marne et le soutien d'Île-de-France Mobilités en faveur du covoiturage est prolongé de six mois. Enfin, les promesses faites en 2017 suite aux perturbations exceptionnelles sur les RER A et B seront honorées avec l'ouverture des sites internet permettant les dédommagements.

Navigo Jour : un nouveau titre de transport de proximité adapté aux déplacements de banlieue à banlieue répondant à une demande des associations d'usagers

Dès le 1^{er} janvier 2018, un nouveau forfait appelé « Navigo Jour » permettra de se déplacer librement sur le réseau de transport à l'intérieur des zones correspondant aux besoins de déplacement des voyageurs y compris de banlieue à banlieue et ce, pendant toute une journée. Le prix de ce nouveau forfait sera par exemple de 7,50 € pour 2 zones et 10,00€ pour 3 zones.

Faisant partie du programme de modernisation de la billettique afin de simplifier l'utilisation des transports en commun, ce nouveau titre jour pourra être chargé facilement sur une borne libre-service sur une carte Navigo en complément d'un autre forfait valide sur la même période. Il remplacera ainsi le « complément de parcours » dont l'utilisation était compliquée.

Navigo Jour offrira les mêmes droits au transport que les autres forfaits Navigo (annuel, mois, semaine), y compris les accès aux aéroports (hors Orlyval), pour faciliter la lisibilité et la compréhension de l'offre tarifaire par tous.

Tarif réduit accessible à tous les seniors du Val-de-Marne

Suite à la convention signée entre le département du Val de Marne et Île-de-France Mobilités, la carte Améthyste déjà disponible pour les retraités non imposables, sera proposée aux retraités Val-de-Marnais imposables de plus de 65 ans dès le 1^{er} janvier 2018. Elle leur permettra de bénéficier de 50% de réduction sur le prix en vigueur d'un passe Navigo annuel soit 420 € par an au lieu de 827,2 €. Les personnes en faisant la demande pourront ainsi bénéficier d'une réduction de plus de 400 €. Ils pourront se déplacer sur l'ensemble du réseau de transports en commun francilien.

Environ 9000 Val-de-Marnais sont concernés par cette nouvelle offre tarifaire dès 2018. Pour les personnes handicapées et les retraités non imposables de plus de 60 ans, les conditions d'attribution d'Améthyste restent inchangées. Une simple participation financière de 25 € par an leur est demandée.

Dédommagement des voyageurs du RER A et du RER B à partir du 10 janvier 2018

Suite à la mesure de dédommagement annoncée par Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités, les voyageurs ayant subi les fortes perturbations sur les lignes A et B du RER dues à des grands chantiers de travaux sur le réseau ferré francilien ces derniers mois pourront

Contacts Presse

- Sébastien Mabile : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info
- Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info

se connecter dès le **10 janvier 2018** sur le site internet <https://mondedommagement.transilien.com/> pour obtenir les remboursements prévus :

- Pour le RER A, les abonnés Navigo habitant ou travaillant sur une gare de la ligne hors trajets Paris intramuros se verront rembourser 10 euros* en raison du préjudice subi à la suite de l'interruption totale de service pendant trois jours les 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 2017. En effet, un grave incident de chantier du RER Eole à la Porte Maillot a provoqué une fermeture exceptionnelle du RER A entre la Défense et Auber fin octobre.
- Pour le RER B, les abonnés Navigo habitant ou travaillant sur une gare de la ligne hors trajets Paris intramuros se verront rembourser 20 euros* en raison du préjudice subi pendant 9 mois en raison des travaux de la ligne 15 du métro du Grand Paris Express.
- Les abonnés Imagine R seront également bénéficiaires de la mesure de dédommagement.

Vianavigo devient une plateforme de référence pour l'accessibilité

Vianavigo a développé de nouvelles fonctionnalités sur son site et son application permettant d'obtenir une proposition d'itinéraire adaptée aux personnes en fauteuil roulant, de connaître les équipements disponibles en stations et à bord des véhicules (présence d'annonces sonores, écrans dynamiques, assistance en gare, etc.) mais aussi d'obtenir en temps réel l'état de fonctionnement des ascenseurs en gares et stations. Qu'ils soient en fauteuil roulant, malvoyants, avec un enfant en poussette ou avec des bagages, les itinéraires proposés permettent ainsi à tous les voyageurs de se déplacer encore plus facilement. La plateforme d'information dédiée à l'accessibilité des transports, Infomobi.com, intègre également Vianavigo. On y retrouve toute l'information nécessaire pour préparer un déplacement : le numéro d'assistance téléphonique, de réservation d'une assistance en gare, les plans faciles à lire, les services de transports à adaptés, etc.

« Tous ensemble pour le covoiturage » : l'opération se poursuit en 2018

Suite à un premier bilan très encourageant, l'opération « Tous ensemble pour le covoiturage » initiée en 2017 sera reconduite pour une durée de 6 mois jusqu'en juin 2018.

Forte de ses nouvelles compétences d'Autorité Organisatrice des Mobilités Durables, Île-de-France Mobilités souhaite encourager toujours plus de Franciliens à cette pratique pour leurs trajets courts et quotidiens en versant une prime de 2€ aux plateformes partenaires de l'opération pour chaque trajet de covoiturage effectué dans la région. L'objectif est d'inciter les Franciliens à covoiturer en bonifiant la prime du conducteur, en diminuant le coût pour le voyageur ou bien en associant les deux mesures. L'aide financière apportée représente jusqu'à 50 000 € par entreprise. Afin de faciliter l'organisation des déplacements, le covoiturage a été intégré dans Vianavigo.fr et son appli permettant d'avoir une vision globale des offres, aujourd'hui seul calculateur d'itinéraire à offrir un tel service.

* Blablalines, Citygoo, Clem, IDVroom, Karos, OuiHop, WayzUp, Covivo, Hopways, Microstop, Zify, Rezo Pouce, Proxiigen, Trajet à la carte, Wever, Kankaroo.

Contacts Presse

- **Sébastien Mabile** : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info
- **Hélène Duguet** : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info